



Informations personnelles

☐ Mme ☐ M. ☐ Mme et M.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tel

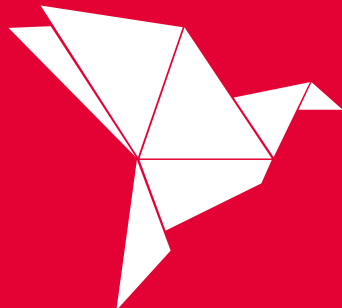
Mail

☐ **Je fais un don** pour le fonds Aliénor qui orientera mon don selon les besoins des projets soutenus.

☐ **Je fais un don** au bénéfice d'une thématique de recherche du fonds Aliénor :

(entourer la thématique choisie)

- Autisme
- Cancérologie
- Cardiologie
- Diabète
- Douleur
- Imagerie
- Infectiologie
- Jeune chercheur
- Neurosciences
- Pédiatrie
- Recherche paramédicale
- Santé publique



Fonds Aliénor - CHU de Poitiers

2 rue de la Milétrie
CS 90577 - 86021 Poitiers cedex

05 49 44 43 33
alienor@chu-poitiers.fr

www.fonds-alienor.fr

Fonds
ALIENOR
emmenons la recherche médicale



La recherche en santé et l'innovation médicale sont les axes prioritaires de développement du CHU de Poitiers.

Le fonds Aliénor s'inscrit dans ce dynamisme et soutient des projets de recherche visant la découverte de réponses thérapeutiques toujours plus efficaces pour nos patients.

Grâce à vos dons, vous participez à l'avancement de la recherche pour un avenir en meilleure santé.

Votre générosité est un atout précieux pour investiguer, comprendre, innover, offrir le meilleur des soins et des traitements d'excellence aux patients du CHU de Poitiers.

Votre don est un encouragement pour nos médecins et chercheurs qui, chaque jour, combattent la maladie.





Le fonds Aliénor utilise vos dons pour :

- financer la recherche en santé et l'innovation médicale au CHU de Poitiers ;
- financer des actions de pédagogie innovantes dans une logique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ;
- acquérir du matériel de haute technologie pour les laboratoires et les plateaux techniques du CHU de Poitiers.

Qui peut faire un don au fonds Aliénor ?

Les particuliers, les associations, les entreprises, les fondations, peuvent contribuer au développement du fonds Aliénor.

Comment donner au fonds Aliénor ?

Plusieurs formes de dons permettent de soutenir le fonds Aliénor :

- Le don
- Le legs
- La donation
- L'assurance-vie
- Le don in memoriam
- Le don IFI
- Le mécénat d'entreprise

Soutien régulier ou don ponctuel ?

Faire un don au fonds Aliénor, c'est apporter votre soutien aux chercheurs et marquer votre engagement pour accélérer la recherche au CHU de Poitiers.

Le don ponctuel

vous contribuez directement au financement de la recherche ; chaque don permet la concrétisation des projets.

Le don régulier par prélèvement automatique

- vous donnez sans y penser et répartissez votre don sur l'année ;
- vous choisissez le montant et la périodicité de votre don ;
- vous pouvez interrompre, réduire ou augmenter votre don ;
- pour nos équipes de recherche, avoir une visibilité financière, permet d'anticiper et de planifier leurs travaux.

Quels sont les avantages fiscaux pour les donateurs ?

Les dons consentis au fonds Aliénor ouvrent droit à des réductions d'impôts.

Vous êtes un particulier

Vous bénéficierez d'une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant des dons dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Exemple : un don de 150 € représente une dépense réelle de 51 €.

Vous êtes une société

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don consenti, plafonnée à 10 000 € ou 0,5% du chiffre d'affaires annuel HT. En cas de dépassement de plafond, l'excédent peut être reporté sur 5 ans.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016, et la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, et dans certains cas pour des motifs légitimes, de suppression, et d'un droit à définir des directives sur la conservation, l'effacement et la communication de ces données après votre décès, qui vous sont précisés sur le site internet du CHU de Poitiers à <http://www.chu-poitiers.fr/soins-vos-droits-et-vos-devoirs> / rubrique « accès aux informations concernant votre santé », ou en vous adressant par courrier à tout moment à : Monsieur le Directeur général du centre hospitalier universitaire de Poitiers CS 90577, 2 rue de la Milétrie 86021 POITIERS Cedex, courriel : affairesjuridiques@chu-poitiers.fr. En cas de difficulté dans l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir la commission usagers du CHU de Poitiers, qui se mettra en relation avec le délégué à la protection des données du CHU de Poitiers à l'adresse suivante : usagers@chu-poitiers.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Je fais un don de :

Coût réel de votre don après déduction fiscale (à hauteur de 20% du revenu)

- ☐ 50€
- soit 17€ après déduction fiscale
- ☐ 100€
- soit 34€ après déduction fiscale
- ☐ 150€
- soit 51€ après déduction fiscale
- ☐ 250€
- soit 85€ après déduction fiscale

☐ Montant libre..... €

☐ par chèque à l'ordre du fonds Aliénor - CHU de Poitiers

☐ par virement bancaire

☐ par prélèvement automatique mensuel du montant suivant (en euros) : € je souhaite être recontacté par le fonds Aliénor pour recevoir le mandat de prélèvement SEPA

Fait à Le

Crédit Mutuel	
TITULAIRE : Fonds Aliénor - CHU de Poitiers	
DOMICILIATION : CCM Poitiers Grand Large	
IBAN FR7610278364070001147750145	Identifiant banque (BIC) CMCIFR2A